

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 octobre 2023

Liste des délibérations examinées affichée le 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Marylène MILLET, Aïcha BEZZAYER à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Laurent KAZMIERCZAK, Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yamina SERI,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU
BUDGET PRINCIPAL VILLE

Délibération : 10.2023.114

Transmis en préfecture le : 10/10/2023

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

L'inflation impactant les achats de la Ville, la fluctuation des dépenses de gaz et d'électricité, la hausse du point d'indice décidée par l'Etat, la forte diminution des droits de mutation à titre onéreux et la hausse des subventions d'investissement perçues incitent la municipalité à proposer cette décision modificative n° 1 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Dans ce contexte tendu et fluctuant, la municipalité s'adapte pour maintenir un niveau élevé de qualité de service et accélérer la mise en œuvre d'un plan d'investissements ambitieux.

Cette décision modificative ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Chapitre 70 « Produits des services » : - 90 000 €

Décalage de l'entrée en vigueur du stationnement réglementé au 1^{er} janvier 2024 (-100 000 €) et hausse de la refacturation des charges de personnel de la Mouche en lien avec la hausse du point d'indice décidée par l'État (+10 000 €).

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : - 303 743 €

Forte diminution des droits de mutation à titre onéreux dans le cadre d'un marché immobilier atone.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations reçues » : + 42 207 €

Principalement l'ajustement du montant de compensation par l'État des exonérations de taxe foncière.

- Chapitre 75 « Produits de gestion courante » : + 60 000 €

Recettes prévisionnelles au titre d'un audit en vue d'optimiser de la taxe foncière payée par la Ville.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : + 348 812 €

Principalement la régularisation de charges rattachées (+280 000 €), notamment au titre de dépenses d'énergie pour la fin de l'année 2022, et les pénalités infligées au concessionnaire en charge de la restauration scolaire (53 812 €).

- Chapitre 78 « Reprise sur provisions » : + 2 243 €

DÉPENSES

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 63 400 €

Ajustement des dépenses de fluides dans un contexte de diminution des prix : -200 000 € pour le gaz et -50 000 € pour l'électricité

Hausse des dépenses au titre du contrat de concession de service public pour la restauration scolaire (+150 000 €) du fait principalement d'une fréquentation du service supérieure à celle prévue initialement et de l'impact de l'inflation sur les tarifs contractuels applicables à compter de septembre 2023

Provision de 10 000 € pour le financement de missions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'un contrôle encore renforcé du contrat de concession de service public de la restauration scolaire.

Charges prévisionnelles de 21 600 € au titre de la réalisation d'un audit de la taxe foncière payée par la Ville (en lien avec les 60 000 € de recettes mentionnées ci-avant).

- Chapitre 012 « charges de personnels » : + 60 000 €

Impact de la hausses réglementaires de +1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 : +60 000 €

- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 57 430 €

Subvention d'équilibre au budget annexe de la Mouche : + 5 735 € (complément)

Subvention d'équilibre au budget annexe du CCAS : + 16 500 € (complément)

Subvention d'équilibre au budget de la résidence autonomie le Colombier : -16 848 €, notamment du fait de la baisse des dépenses de gaz

Subvention d'équilibre au budget de la résidence autonomie les Oliviers : 45 543 €, notamment du fait de la baisse du forfait autonomie et d'une régularisation du forfait soin

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 55 489 €

Régularisation de produits constatés d'avance (45 000 €) et provisions

- Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » : -50 000 €

Provision non utilisée en 2023.

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : + 58 436 €

Ajustement du FCTVA suite à notification

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » : 6 764 €

Subvention du Conseil régional au titre de l'acquisition d'équipements par la Police municipale

- Opération 1300 « Plans LED » : 37 170,90 €

Subvention de la Métropole au titre du passage en LED du gymnase Equinoxe

- Opération 599 « Travaux stades, gymnases et équipements sportifs » : 25 000 €

Subvention du Conseil régional au titre des puits de lumière pour le gymnase Beauregard

- Opération 899 « Travaux bâtiments enfance et petite enfance » : 7 042 €

Subvention de la CAF au titre de l'aménagement intérieur de l'établissement d'accueil des jeunes enfants des P'tits Mômes

DÉPENSES

- Dépenses d'équipement et subventions versées : 134 412,90 €

Ce montant comprend des ajustements sur les travaux, les achats de mobilier et les subventions d'équipement versées sur diverses opérations votées.

- Opération 1000, parc automobile : -24 500 €

- Opération 1001, parc informatique : 10 100 €
Achat de matériel informatique pour les écoles

- Opération 1100, requalification du centre ville : 30 000 €

Fin de mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du plan de stationnement réglementé et ajustement du budget au titre de l'acquisition d'horodateurs

- Opération 1200, plan d'accessibilité : 10 000 €

Réfection des sanitaires du gymnase Guilloux

- Opération 1300, plan LED : 8 500 €
Finalisation du passage en LED du gymnase équinoxe

- Opération 205, voirie et éclairage public : -10 000 €
Décalage d'opérations d'extension de réseau

- Opération 300, hôtel de Ville : +6 500 €
Finalisation abri de vélo et issue de secours

- Opération 307, tous bâtiments : -20 000 €
Provision non utilisée pour travaux dans les locaux commerciaux

- Opération 399, patrimoine : 2 000 €
Réfection des chenaux de la Maison des Champs

- Opération 499, travaux sur les groupes scolaires : 118 900 €
Réfection de faux plafond dans 4 salles de l'école pour Mouton pour 20 000 €
Remplacement des huisseries dans le préau de l'école Mouton pour 60 000 €
Remplacement de jeux et reprise des sols souples de l'école maternelle Guilloux pour 24 000 €
Remplacement d'huisseries dans l'accueil périscolaire Guilloux pour 30 000 €
Achat de pavés LED pour les écoles pour 10 000 €
Remplacement de volets roulants dans les écoles pour 15 000 €
Report du remplacement des sols souples de la maternelle Bergier en l'attente de l'avancée des travaux de végétalisation pour - 30 000 €

- Opération 599, travaux stades, gymnases et équipements sportifs : -60 000 €
Notamment -45 000 € au titre de la réfection des puits de lumière du gymnase Giono

- Opération 699, structures jeunesse : 4 000 €
Complément maîtrise d'œuvre CSCB

- Opération 899, travaux bâtiments, enfance et petite enfance : +90 000 €
Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique Pom' Cerises pour 50 000 €, compléments sols souples pour 40 000 €

- Chapitre 204, subventions d'équipement versées : -43 755 €
Décalage en 2024 de trois opérations faisant l'objet d'une subvention SRU soit -73 755 € et subvention d'investissement complémentaire de 30 000 € à la Mouche pour le remplacement d'éléments de climatisation et l'entretien du chauffage

- Chapitre 21, immobilisation corporelles : + 12 667,9 €
Notamment des signalétique dans les bâtiments

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03.2023.029 du 23 mars 2023 relative au budget primitif 2023 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 28 septembre 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et des chapitres-opérations en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chap voté	Exercice Etape Libellé	2023	
		BP Montant	DM n° 1 Montant
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 159 869,35 €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 205 000,00 €	
	Total : Ordre	3 364 869,35 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 510 023,50 €	-63 400,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 709 685,51 €	60 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	562 300,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 231 259,84 €	57 430,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	345 000,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 000,00 €	55 489,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	60 000,00 €	-50 000,00 €
	Total : Réel	22 490 268,85 €	59 519,00 €
	Total : Dépenses	25 855 138,20 €	59 519,00 €

RECETTES

Chap voté	Exercice Etape Libellé	2023	
		BP Montant	DM n° 1 Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00 €	
	Total : Ordre	40 000,00 €	
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 429 594,20 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES	187 566,00 €	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	1 165 820,00 €	-90 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	19 135 300,00 €	-303 743,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 329 343,00 €	42 207,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 387,00 €	60 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	154 928,00 €	348 812,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		2 243,00 €
	Total : Réel	25 815 138,20 €	59 519,00 €
	Total : Recettes	25 855 138,20 €	59 519,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chap voté	Exercice	2023	
	Etape	BP	DM n° 1
Libellé		Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	894 174,00 €	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	40 000,00 €	
	Total : Ordre	934 174,00 €	
1000	PARC AUTOMOBILE	70 000,00 €	-24 500,00 €
1001	PARC INFORMATIQUE	147 930,00 €	10 100,00 €
1002	ELECTRO MENAGER		
104	ESPACES VERTS	57 500,00 €	
106	PROJET NATURE	63 100,00 €	
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	300 000,00 €	30 000,00 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	100 000,00 €	10 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	250,00 €	
1300	PLAN LEDS	245 500,00 €	8 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 322 500,00 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 500,00 €	
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	2 000 000,00 €	
202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	30 000,00 €	
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	120 000,00 €	
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	884 160,00 €	
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	291 158,84 €	-43 755,00 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	70 000,00 €	-10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	417 480,00 €	12 667,90 €
210	RESERVES FONCIERES	316 000,00 €	
218	VIDÉOPROTECTION	439 000,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	
300	HOTEL DE VILLE	102 500,00 €	6 500,00 €
304	REHABILITATION CIMETIERE	35 500,00 €	
307	TOUS BATIMENTS	156 290,00 €	-20 000,00 €
399	PATRIMOINE	170 000,00 €	2 000,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	106 500,00 €	118 900,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	464 650,00 €	-60 000,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	4 000,00 €	4 000,00 €
700	ESPACE CULTUREL	500,00 €	
701	MEDIATHEQUE		
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	79 300,00 €	90 000,00 €
	Total : Réel	8 054 318,84 €	134 412,90 €
	Total : Dépenses	8 988 492,84 €	134 412,90 €

RECETTES

	Exercice	2023	
	Etape	BP	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	894 174,00 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 159 869,35 €	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 205 000,00 €	
	Total : Ordre	4 259 043,35 €	
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	1 464 380,62 €	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	700 000,00 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	320 000,00 €	58 436,00 €
106	PROJET NATURE	63 100,00 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 400,00 €	6 764,00 €
1300	PLAN LEDS	0,00 €	37 170,90 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 022 905,72 €	
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES		
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON		
218	VIDÉOPROTECTION	217 000,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	
4542	Travaux effectués d'office		
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES		
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 000,00 €	25 000,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE		
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	101 661,00 €	7 042,00 €
	Total : Réel	5 907 447,34 €	134 412,90 €
	Total : Recettes	10 166 490,69 €	134 412,90 €

- **ARRÊTER** les modifications des subventions de fonctionnement d'équilibre 2023 du budget principal comme suit :
 - o au budget annexe de La Mouche à un montant maximum de 840 208,16 € ;
 - o au CCAS à un montant maximum de 485 349,26 € ;
 - o à la résidence Autonomie Le Colombier à un montant maximum de 86 472,05 € ;
 - o à la résidence Autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 154 923,37 €.

- **ARRÊTER** les modifications de la subvention d'équipement d'équilibre 2023 du budget principal comme suit :
 - o au budget annexe de La Mouche à un montant maximum de 95 320,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 6.

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.